

A adresser au CISDHT — Communication de M.édi Slama

I/ Janvier-août : Depuis fin janvier, je n'ai cessé de demander aux autorités locales et régionales une clarification de mon statut comme "détenu sous surveillance administrative", accompagnée de lettres revendicatives dont la substance se résume en ceci : 1° levée de la mesure injuste ; 2° droit de travail ; 3° indemnité de subsistance (j'ai reçu une fois un mandat de 6 D, début février, du conseil du gouvernorat) ; 4° droit de me déplacer à Sfax, droit à l'hôpital et aux soins gratuits.

Le gouverneur de Sfax d'alors, Zakaria Ben Mustapha, m'a donné la réponse suivante, par l'intermédiaire du délégué de la Chebba, et après deux visites chez le gouverneur, plusieurs entrevues avec le délégué (sur ma demande chaque fois) :

- .. satisfaction du 4ème point ;
  - .. pour le reste, la solution et la seule c'est la lettre de grâce.
- En réponse, j'ai envoyé une lettre de protestation.

II/ Août-octobre : Lettre rappelant mes revendications (les 3 premières) au directeur de la sûreté nationale (Z. Ben Mustapha)... Convoyé à Tunis le 26 août ; changement apparent ; voici en substance l'entretien :

- 1° l'indemnité n'est pas une solution,
- 2° aucun problème pour le travail, une décision a été envoyée à tous les gouverneurs pour permettre à tous les "détenus" de travailler (c'est la même qui parlait d'absence de solution à part la lettre, et qui, maintenant, considère qu'il est du devoir du gouvernement de donner du travail). En ce qui me concerne, il parlerait au ministère de l'éducation nationale pour m'obtenir un poste à la Chebba (j'ai une licence de philo) ; en contre-partie, je serai lié par un contrat tacite d'être objectif dans mes cours.
- 3° la solution qu'il me souhaite c'est la levée de la mesure ; mais il lui serait difficile de prendre toute la responsabilité si je ne lui donnais pas une promesse orale de me tasser.

Ma réponse : je n'ai rien fait de répréhensible, je n'ai rien promis et je réclame la levée d'une mesure injuste. Si je suis libéré et que vous remarquez quelque chose, il y a la loi et vous pouvez punir.

Z. Ben Mustapha : je suis sûr que vous ne ferez rien, c'est pourquoi, je proposerai la levée de la mesure, c'est tout ce que je peux faire. La décision ne dépend pas de moi.

Bien sûr, je passe sur les menaces à peine voilées, le ton un peu paternaliste ou les menaces comme : "Si je te trouve dans mon secteur, je te tue!"

III/ 1° Lettre au ministère de l'éducation nationale, demandant l'autorisation d'enseigner.

2° Lettre au chef de service de l'enseignement secondaire, préparant la constitution d'un dossier.

3° Lettre au ministre de l'intérieur Pestiri, que j'ai préparée lors de sa visite à la Chebba, et que les autorités locales ont refusées de lui transmettre, elles ne m'ont pas permis non plus de le voir.

4° Lettre au gouverneur rappelant les promesses du Dr de la sûreté nationale et la décision de me faire travailler.

Pas de réponse écrite...

Fin septembre-début août : Le délégué de la Chebba m'a proposé un travail dans une ferme d'état, arguant que je ne serai pas pris à l'enseignement



Essalame le 12-II-1970

Monsieur le ministre de l'intérieur,

J'attire votre attention sur deux faits graves.

1° Au mois d'août 1970 alors que je me trouvais à Tunis convoqué par le directeur de la sûreté nationale; la police de Sfax a pénétré chez moi en mon absence et a pris un certain nombre de livres. Ces livres sont vendus librement à Tunis.

De deux choses l'une, ou c'est un vol caractérisé ou c'est une atteinte à la liberté de penser résultant d'un abus de pouvoir. Deux choses aussi graves l'une que l'autre. Je demande en conséquence que l'on me restitue mes livres.

2° Le président de la municipalité de la Chebba a refusé de me fournir un certificat de bonnes vie et moeurs. Pour tout argument, il a invoqué ma condamnation par la cour de sûreté de l'état pour mes opinions.

A ma connaissance, la cour de sûreté de l'état ne s'occupe que des affaires politiques, et entre la politique et les affaires de moeurs, il existe une grande différence; ou c'est une confusion grave ou c'est un refus délibéré. Dans les deux cas l'attitude du président de la municipalité est inadmissible.

Je vous prie, Monsieur le ministre, de remédier à ces abus de pouvoir.

SLAMA Hédi.

Le 27-II-70

Monsieur le directeur de la sûreté nationale  
sous couvert de Monsieur le délégué de Menzel Chaker,

A la suite de votre promesse du 26 août 1970 de m'autoriser à enseigner au cas où la mesure administrative n'est pas levée. J'ai écrit au ministre de l'éducation nationale pour lui demander la même autorisation, au chef de service de l'enseignement ~~primaire~~ secondaire et au gouverneur de Sfax postulant un poste de français vacant au collège de la Chebbaw

Le 16 octobre, j'ai été recruté par l'office des terres domaniales. J'ai quitté la délégation de la Chebba pour celle de Menzel Chaker. A part le fait que je ne suis plus une charge, je n'ai ~~plus~~ pas tardé à m'apercevoir que ma situation au lieu de s'améliorer s'est détériorée davantage. Rien n'est plus dramatique pour un intellectuel qui a perdu sa liberté que l'isolement, ce n'est pas par hasard que le régime cellulaire des prisons, sans parler du régime au secret, est le plus atroce de tous les régimes. A ma privation de circuler librement s'est ajoutée celle de vivre en société et celle de m'informer dans son sens le plus large et le plus général: journaux, livres, réunions, cinéma, théâtre, conférence, etc... que l'on ne peut se procurer que dans les villes. A Menzel Chaker, village à quelques kms de la ferme où je suis, même le journal du parti n'est pas vendu.

En plus n'ayant pas été préparé, ni par penchant ni par mes études à faire de l'administration et ayant la ferme conviction que le travail à l'O.T.D. ne constitue aucun avenir pour moi, j'ai écrit de nouveau au mi-

nistre de l'intérieur lui expliquant en détail ma situation et au ministre de l'éducation nationale ~~xxxxxxxxxxxx~~ pour demander à être intégré à l'enseignement sachant que dans ce domaine malgré l'appel à des professeurs étrangers, le besoin d'enseignants n'est pas encore comblé, le télégramme ci-joint en est une preuve et en même temps une réponse que je suis loin de sous-estimer.

Monsieur le directeur de la sûreté nationale, j'ai longtemps attendu la levée de la mesure administrative ou une souplesse dans son application tenant compte de mes besoins. J'espère que le télégramme constitue une prémisse. Je vous demande de m'autoriser à monter à Tunis pour contacter le ministre de l'éducation nationale et de faciliter le transfert de la surveillance administrative suivant la réponse que je recevrai de ce ministère.

En attendant, veuillez agréer, Monsieur le directeur de la sûreté nationale, mes salutations distinguées.

SLAMA Hédi

Essalama, le 12-11-1970

Monsieur le ministre de l'intérieur,

Je viens, par votre décret n°11940, d'être transféré de la délégation de la Chebba à celle de Menzel Chaker. Depuis janvier 1970, date de ma sortie de prison, je n'ai cessé de demander la levée de la surveillance administrative et au cas où cette mesure serait maintenue de me permettre de travailler pour subvenir à mes besoins les plus urgents. J'ai attendu 9 mois dans cette situation intenable. Ce n'est qu'après mon entrevue avec le directeur de la sûreté nationale que le gouverneur de Sfax s'est décidé à favoriser mon recrutement par un organisme d'Etat :

"L'Office des Terres Domaniales" (O.T.D.)

1) Ce récent décret maintient l'injuste mesure de surveillance administrative pour une période de 10 ans, décrétée par le précédent ministre de l'intérieur. Ce qui revient à dire que mes études interrompues en 1968 risquent de l'être définitivement.

2) Il était tout aussi facile au gouverneur de me trouver un travail à Sfax (le directeur de l'OTD est disposé à me prendre dans l'administration régionale) ou de me laisser le soin de chercher moi-même un emploi, il a préféré m'isoler à la campagne où mes conditions rappellent celles de la prison.

3) Titulaire d'une licence d'enseignement, il est tout à fait normal que le ministère de l'éducation nationale ait besoin de mes services, mais malgré mes demandes réitérées, j'ai tout simplement été ignoré. Il est injuste que je sois écarté du domaine ~~pour~~ pour lequel j'ai été formé et de recruter des étrangers souvent sans niveau et dont la motivation est celle du gain.

Eloigné de Tunis, unique ville universitaire, alors que je devais préparer un diplôme d'études supérieures, écarté de l'enseignement, éloigné des villes et de toute activité intellectuelle, déporté en pleine campagne loin de toute manifestation intellectuelle, isolé de Tout et de Tous : telle est ma situation. Je l'expose à vous, Monsieur le ministre, parce que le décret qui m'y contraint est signé de votre nom, alors qu'il y a à peine une année, vous faisiez une déclaration à la presse étrangère (le Monde) dans laquelle vous demandiez la libération des étudiants et professeurs condamnés par la cour de sûreté de l'Etat pour leurs opinions, au procès de septembre 1969. ~~Tout cela est en contradiction avec cette déclaration~~

1968. Faut-il vous rappeler cette déclaration après votre accession au pouvoir ?

Il serait conséquent de nous libérer. En attendant, je demande d'être transféré à Sfax et intégré à l'enseignement, ou à Tunis pour pouvoir continuer mes études.

SLAMA Hédi

Ceci est la lettre adressée par H. Slama au gouverneur alors qu'il était à Menzel Chaker. Résultat : il a été transféré à la Chebba. Il n'a pas de boulot bien entendu.  
(Cette lettre a été faite en quatre exemplaires) :

Essalama, le 5-1-1971

Monsieur le gouverneur de Sfax,

Ma situation se résume à ceci :

- Transféré de la Chebba à Menzel Chaker dans le but de travailler, renvoyé par l'administration centrale de l'OTD sans explications (simple opposition à mon recrutement faisant prévaloir l'article 9 du contrat de gérance?!!)

Je me trouve sans travail.

- Le directeur de l'agro-combinat m'a signifié à plusieurs reprises que je ne devais plus résider à la ferme. J'ai informé le délégué maintes fois et si j'y suis encore, c'est sur son ordre, et à chaque fois, je me suis épuisé à attirer son attention sur la gravité de ma situation. Le 1er janvier 1971, Mongi Sleuch est venu me présenter ses vœux à sa manière, me priant de quitter le local où j'habite. En l'absence du délégué, j'ai informé la garde nationale.

Je me trouve donc sans domicile légal.

- Monsieur le gouverneur, cela fait une année que je ne travaille pas. Si à la Chebba, je pus survivre grâce à mon oncle et aux amis, ici c'est différent, je n'ai personne et cela fait un mois que ma situation s'est détérioré complètement :

sans logement légal, sans travail, sans argent, endetté, isolé de tout et bien entendu sans aucune liberté ; en un mot, c'est l'insécurité totale.

Est-ce cela la surveillance administrative?

Cette situation intolérable, visant mon intégrité physique et morale et pour le moins qu'on puisse dire scandaleuse et ne peut durer, Si dans un avenir proche, je ne suis pas fixé sur mon sort, je tirerai les conclusions qui s'imposent et j'agirai en conséquence.

H. SLAMA

N.B. : Je vous rappelle que la surveillance est pour 10 ans !!

Monsieur le gouverneur de Sfax,

J'ai accepté la mutation à Menzel Chaker dans l'unique but de travailler. Le transfert de surveillance administrative n'est venu que plus tard; le décret du ministre est daté du 4-II-70 alors que je suis à Menzel Chaker depuis le 16 octobre. Ma présence ici devient injustifiable à partir du moment où l'office des terres domaniales se passait de mes services.

Depuis le 18 janvier 1970 j'attendais une souplesse dans l'application de la mesure administrative au cas où cette dernière n'est pas levée. L'entrevue avec le directeur de la sûreté nationale le 6 Août a permis tous les espoirs.

1° A la demande de la levée de la mesure administrative au cas où il m'avait répondu que cela ne dépendait pas uniquement de lui et qu'il ferait tout son possible pour qu'elle le soit.

2° A celle de me laisser travailler, il m'avait répondu qu'il n'y avait aucun problème et qu'une décision dans ce sens a été envoyée à tous les gouvernerats et il avait ajouté que d'ici la rentrée scolaire et universitaire, la mesure administrative n'est pas levée j'enseignerai à la Chebba et qu'il parlerait personnellement au ministre de l'éducation nationale.

Depuis j'ai écrit à tous les organismes intéressés. La seule réponse que j'ai reçue est le télégramme officiel de l'éducation nationale du 23-II-70 et qui fait suite à une lettre adressée au ministre le 12-II-70. Depuis j'attends une autorisation pour répondre à la convocation. En plus de l'isolement où je suis, je viens d'apprendre que je suis renvoyé sans aucune explication. La permission de contacter le ministre de l'éducation nationale devient non seulement urgente mais nécessaire, ma situation s'étant complètement détériorée.

Je vous prie de faire le nécessaire ou de m'aménager un rendez-vous avec le directeur de la sûreté nationale.

SLAMA Hédi.